

# CONVENTION DE PRISE DE DÉCISIONS SOUTENUES

Loi sur la protection des adultes et la prise de décisions les concernant, Partie 1

*Pour des renseignements supplémentaires concernant des conventions de prise de décisions soutenues, veuillez consulter la brochure intitulée Convention de prise de décisions soutenues.*

*Une convention de prise de décisions soutenues est une convention écrite entre vous et votre décisionnaire adjoint. Ce dernier vous **aide** à prendre des décisions – il est là pour ça. Un décisionnaire adjoint **ne prend pas** de décision pour vous.*

*Si vous désirez une convention juridique de prise de décisions soutenues, vous devez utiliser le présent formulaire. Vous devez également avoir atteint l'âge de 19 ans et comprendre la nature et la portée de cette convention.*

*Cela signifie que vous comprenez ce que vous avez écrit dans la convention. Vous devez également comprendre comment le décisionnaire adjoint peut vous aider et ce qui peut arriver si vous omettez de le consulter avant de prendre une décision. (Si vous ne le consultez pas, toute convention à laquelle vous participez peut être déclarée nulle et non avenue.)*

*Si vous ne désirez plus que s'applique une convention de prise de décisions soutenues, veuillez en aviser votre décisionnaire adjoint et demander, à qui de droit, à ce qu'on vous retourne vos copies.*

---

## 1. Convention de prise de décisions soutenues entre

Nom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année)

Adresse \_\_\_\_\_  
(Domicile) (Municipalité) (Territoire/Province)

Num. de téléphone \_\_\_\_\_ Num. d'assurance-santé \_\_\_\_\_

**2.** Je comprends que la présente convention s'applique dès qu'elle est signée par toutes les personnes énumérées à l'article 9. Je comprends que la présente convention demeure en vigueur seulement si je comprends en tout temps la nature et la portée de la convention.

## 3. Objet de la convention

Voici les motifs pour lesquels je désire un décisionnaire adjoint pour m'aider à prendre certaines décisions :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

*(Exemples : • difficulté à communiquer • besoin d'aide pour transactions bancaires • difficulté à mettre en œuvre mes décisions • besoin que me soient expliquées les choses en langage clair et simple)*

**CONVENTION DE PRISE DE DÉCISIONS SOUTENUES****4. Mon décisionnaire adjoint**

*Vous devez inscrire le nom d'au moins un décisionnaire adjoint. Vous pouvez en nommer plus d'un si vous désirez.*

J'annule toute autre convention dont je suis partie et je nomme la personne suivante à titre de décisionnaire adjoint (*ou les personnes suivantes*) :

**Décisionnaire adjoint n° 1 :** Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
(Domicile) (Municipalité) (Territoire/prov.)

Num. de téléphone (tr.) \_\_\_\_\_ (dom.) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**Décisionnaire adjoint n° 2 :** Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
(Domicile) (Municipalité) (Territoire/prov.)

Num. de téléphone (tr.) \_\_\_\_\_ (dom.) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**5. Décisionnaire adjoint remplaçant (Facultatif)**

Si mon décisionnaire adjoint mentionné ci-dessus ne peut m'aider ou n'est pas disponible, j'aimerais que la personne suivante puisse m'aider à titre de décisionnaire adjoint remplaçant :

**Décisionnaire adjoint remplaçant :** Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
(Domicile) (Municipalité) (Territoire/prov.)

Num. de téléphone (tr.) \_\_\_\_\_ (dom.) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**6. J'aimerais que mon décisionnaire adjoint puisse m'aider dans les domaines suivants :**

**a) Financier**  en tout **OU**  en partie \_\_\_\_\_

Décisionnaire adjoint n° 1 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Décisionnaire adjoint n° 2 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*(Exemples : • budget • achat dépassant 100 \$ • placements d'argent • procédures bancaires • paiement de factures)*

## CONVENTION DE PRISE DE DÉCISIONS SOUTENUES

**b) Santé**  en tout **OU**  en partie \_\_\_\_\_

Décisionnaire adjoint n° 1 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Décisionnaire adjoint n° 2 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*(Exemples : • avoir une chirurgie ou non • soins dentaires • tout ce qui a trait à une hospitalisation • médicaments)*

**c) Personnel**  en tout **OU**  en partie \_\_\_\_\_

Décisionnaire adjoint n° 1 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Décisionnaire adjoint n° 2 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*(Exemples : • à quel endroit habiter • à quels endroits travailler • se laver, soins personnels • prendre des vacances, s'il y a lieu)*

### **7. Domaines où je ne veux pas l'aide de mon décisionnaire adjoint (s'il y a lieu) :**

Je ne veux pas l'aide de mon décisionnaire adjoint pour prendre les décisions suivantes :

Décisionnaire adjoint n° 1 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Décisionnaire adjoint n° 2 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**8. Si j'ai plusieurs décisionnaires adjoints (facultatif, mais si vous ne remplissez pas le présent article, vos décisionnaires adjoints agiront successivement)**

Mes décisionnaires adjoints agiront :

(choisir une option)

Conjointement (ils travailleront ensemble pour m'aider)

**OU**

Successivement (le décisionnaire adjoint n° 2 m'aide si le décisionnaire adjoint n° 1 n'est pas disponible)

**9. Signatures (Vous, vos décisionnaires adjoints et les témoins devez signer en même temps.)**

**Adulte**

Je comprends la nature et la portée de la présente convention.

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année)

\_\_\_\_\_ (ma signature)

**Décisionnaires adjoints**

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année)

\_\_\_\_\_ (signature)

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année)

\_\_\_\_\_ (signature)

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année)

\_\_\_\_\_ (signature)

**Témoins**

Deux personnes doivent être témoins de votre signature et signer ensemble en votre présence. Le témoin ne peut être un décisionnaire adjoint ou un représentant de l'adulte. Le témoin ne peut non plus être un employé ou un mandataire du décisionnaire adjoint ou du représentant. Également, le témoin ne peut être le conjoint, l'enfant ou le parent d'un décisionnaire adjoint ou d'un représentant ou un employé ou un mandataire d'un décisionnaire adjoint ou d'un représentant.

J'atteste que j'ai été témoin de la signature de la présente convention.

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année)

Témoin \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année)

Témoin \_\_\_\_\_

**Qui possède une copie de la présente convention? Énumérez ci-dessous les personnes qui en possèdent une copie. Si vous voulez mettre fin à la présente convention, veuillez demander à ces personnes de vous remettre leur copie afin que vous puissiez les détruire. Vous pouvez demander à votre décisionnaire adjoint ou à une autre personne de vous aider.**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Déclaration du décisionnaire adjoint

### *Loi sur la protection des adultes et la prise de décisions les concernant, paragraphe 8(3)*

*Une déclaration distincte est requise pour chaque décisionnaire adjoint.*

Je, \_\_\_\_\_ demeurant au \_\_\_\_\_  
(nom en lettres détachées) (adresse en lettres détachées)

Déclare ce qui suit :

1. J'accepte d'agir à titre de décisionnaire adjoint pour \_\_\_\_\_  
(nom de l'adulte en lettres détachées)  
\_\_\_\_\_  
(adresse de l'adulte en lettres détachées)

2. Ma relation avec l'adulte est la suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3. Je prends acte des responsabilités d'un décisionnaire adjoint comme il est indiqué à la Partie 1 de la *Loi sur la protection des adultes et la prise de décisions les concernant*.

4. Je ne suis pas un employeur ni un employé de l'adulte et je n'ai jamais été visé par une ordonnance en vertu de la *Loi sur la prévention de la violence familiale* ou en vertu de la Partie 4 de la *Loi sur la protection des adultes et la prise de décisions les concernant*.

La véracité de la présente déclaration est attestée à \_\_\_\_\_  
(nom de la municipalité et du territoire)

le \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année)

\_\_\_\_\_  
(signature du décisionnaire adjoint)

## Obligations d'un décisionnaire adjoint

### extrait de la *Loi sur la protection des adultes et la prise de décisions les concernant*, Partie 1

**5 (1)** Sauf lorsqu'une convention de prise de décisions soutenues prévoit le contraire, les responsabilités du décisionnaire adjoint sont les suivantes :

- (a) aider l'adulte à prendre et à exprimer une décision;
- (b) aider l'adulte à obtenir de l'information pertinente;
- (c) conseiller l'adulte en expliquant l'information et les considérations pertinentes;
- (d) vérifier la volonté et les décisions de l'adulte et l'aider à les communiquer;
- (e) s'assurer que la décision de l'adulte soit mise en œuvre.

(2) Un décisionnaire adjoint ne peut exercer une influence indue sur l'adulte ni prendre des décisions pour son compte.

**10(1)** Un décisionnaire adjoint a le droit d'aider l'adulte à obtenir l'information à laquelle il a droit relativement à une décision que le décisionnaire adjoint l'aide à prendre.

(2) Un décisionnaire adjoint

- (a) ne peut, sans le consentement de l'adulte, tenter d'obtenir de l'information qui n'est pas raisonnablement nécessaire pour aider l'adulte à prendre une décision en vertu de la convention;
- (b) ne peut, sans le consentement de l'adulte, utiliser l'information à une fin autre que celle d'aider l'adulte à prendre une décision en vertu de la convention;
- (c) doit s'assurer avec diligence raisonnable que l'information est protégée contre tout accès ou toute utilisation ou divulgation non autorisés;
- (d) doit, lorsqu'il n'a plus besoin de l'information pour aider l'adulte à prendre une décision en vertu de la convention, en disposer en faisant preuve de diligence raisonnable pour s'assurer qu'elle est protégée contre tout accès, toute utilisation ou divulgation non autorisés.

(3) Malgré le paragraphe (2), un décisionnaire adjoint peut, sans le consentement de l'adulte, divulguer ou utiliser de l'information obtenue en vertu d'une convention de prise de décisions soutenues, dans la mesure nécessaire pour :

- (a) répondre à un organisme désigné qui présente des demandes de renseignements en vertu de l'article 62 (mauvais traitement ou négligence);
- (b) répondre à une enquête que mène le Tuteur et curateur public en vertu de la *Loi sur le tuteur et curateur public* (par exemple, l'exploitation financière);
- (c) présenter d'une demande à la Cour suprême au sujet de l'adulte.

**13(1)** Le décisionnaire adjoint n'engage pas sa responsabilité à l'égard du préjudice causé à l'adulte ou du décès de celui-ci ou à l'égard des dommages ou des pertes d'ordre financier que subit l'adulte s'il fait ce qui suit :

- (a) il agit honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de l'adulte;
- (b) il fait preuve de la prudence, de la diligence et de la compétence d'une personne raisonnablement prudente.

(2) Le décisionnaire adjoint n'engage pas sa responsabilité à l'égard d'une décision prise par l'adulte s'il n'était pas d'accord avec cette décision et a conseillé à l'adulte de ne pas la prendre.